

# PÉROU

## Violations des droits de l'homme dans le département de San Martín

Amnesty International est préoccupée par des informations qui lui parviennent du département de San Martín, où les cas de torture, de "disparitions" et d'exécutions extrajudiciaires se multiplient depuis avril 1992. On attribue la majorité de ces violations des droits de l'homme à des membres des forces armées en garnison dans la base militaire de Mariscal Cáceres, située dans la ville de Tarapoto (commune de Morales, province et département de San Martín). Cette base est le quartier général du Commandement politico-militaire du front Huallaga et fait partie des différentes bases militaires installées dans la région du Haut-Huallaga, afin de lutter contre les groupes armés d'opposition et les trafiquants de drogue.

Sont décrits dans ce document 23 "disparitions", trois exécutions extrajudiciaires et quatre cas de torture et de mauvais traitements signalés dans les provinces de San Martín, Lamas, Bellavista et Tocache (toutes situées dans le département de San Martín).

Les procureurs provinciaux chargés d'enquêter sur les violations des droits de l'homme imputables aux forces de sécurité stationnées à la caserne de Mariscal Cáceres, à Tarapoto, auraient cherché à obtenir du bureau du procureur général l'assurance de pouvoir mener leur enquête en toute sécurité et sans obstruction. Ils ont également demandé que le bureau du procureur spécial, créé dans le but d'examiner les cas de violation des droits de l'homme perpétrés dans le département de San Martín, soit transféré de Moyobamba (chef-lieu du département) à Tarapoto, en

raison de l'augmentation des violences commises par des soldats de Mariscal Cáceres. Ils ont en outre écrit au Commandement politico-militaire du département de San Martín pour obtenir l'assurance que les procureurs pourraient se rendre librement dans les casernes de la région.

Le 22 juillet 1992, dans une lettre adressée à une organisation de défense des droits de l'homme basée à Lima et enquêtant sur les violations commises dans le département de San Martín, le ministère de la Défense a déclaré que ces accusations faisaient l'objet d'une enquête. D'après les informations recueillies par Amnesty International, aucune mesure concrète n'avait encore été prise en ce sens à la mi-août.

### **La région du Haut-Huallaga**

Des informations en provenance du Haut-Huallaga continuent de faire état de "disparitions" et d'exécutions extrajudiciaires dans lesquelles seraient impliqués des militaires. Le Haut-Huallaga est une région reculée de la forêt amazonienne, située sur le flanc oriental de la cordillère des Andes et qui s'étend sur deux départements, Huánuco et San Martín. C'est principalement là qu'est cultivée, dans l'illégalité, la coca. Cette région est le fief des trafiquants de drogue et des deux mouvements de guérilla clandestins, le *Partido Comunista del Perú "Sendero Luminoso"* (PCP-SL, Parti communiste du Pérou "Sentier lumineux") et le *Movimiento Revolucionario Túpac Amaru* (MRTA, Mouvement révolutionnaire Túpac Amaru). Le gouvernement du président Fujimori a déclaré qu'il allait faire du Haut-Huallaga l'une des cibles principales de sa lutte contre les narcotrafiquants et les groupes armés d'opposition. Huánuco et San Martín font partie des départements péruviens où ont été recensés le plus grand nombre d'assassinats politiques en 1991. Selon un rapport de la Commission sénatoriale sur la violence, un tiers de tous les assassinats politiques perpétrés cette même année – soit 1 062 victimes – ont été dénombrés dans ces deux seuls départements. Selon les chiffres officiels publiés par le ministère public<sup>1</sup>, toujours au cours de l'année 1991, le plus grand nombre de "disparitions", soit la moitié des 395 cas rapportés pour l'ensemble du pays, ont été signalées dans les juridictions de Huánuco et de San Martín.

Amnesty International a été informée de neuf exécutions extrajudiciaires et de 101 "disparitions" dans le département de San Martín, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement du président Fujimori, en juillet 1990, il y a deux ans. Sur ces 101 personnes "disparues", une a été retrouvée morte, 14 ont été remises en liberté, quatre ont été retrouvées en prison (leur détention a finalement été reconnue) et étaient en instance de jugement ; on ignore ce que sont devenues les 82 autres. Mais la réalité est probablement encore plus sombre. Dans une lettre adressée à Amnesty International et datée du 10 février 1992, le parent d'un homme "disparu" en octobre 1991, dans la province de Leoncio Prado (département de Huánuco), écrivait : « *Les massacres [dans le Haut-Huallaga] continuent, perpétrés non seulement par l'armée mais également par les groupes terroristes. Cependant, pour garder la vie sauve, les habitants appliquent "la loi du silence".* »

---

. ministère public : institution autonome dirigée par le procureur général et chargée de veiller au respect des droits de l'homme.



Les cas de violation des droits de l'homme dénoncés depuis avril 1992 dans le département de San Martín sont répertoriés ci-après dans l'ordre suivant :

1. Exécution extrajudiciaire dans la province de Lamas
2. Exécutions extrajudiciaires dans la province de San Martín
3. "Disparitions" dans la province de Lamas
4. "Disparitions" dans la province de San Martín
5. "Disparition" dans la province de Bellavista
6. "Disparition" dans la province de Tocache
7. Torture et mauvais traitements

## **1. Exécution extrajudiciaire dans la province de Lamas**

### **Ricardo Salazar Ruiz, trente-huit ans, commerçant**

Selon les informations reçues par Amnesty International, le soir du 22 juin 1992, Ricardo Salazar Ruiz a été arrêté à son domicile, dans la commune de San José de Sisa (province de Lamas) par une patrouille de l'armée commandée par un capitaine d'une base militaire de San José de Sisa. Le matin du 24 juin, il était retrouvé devant la porte de la maison de sa soeur, dans la même commune. Son corps, remis au juge de paix de San José de Sisa, présentait quatre blessures par balle et des traces de torture. Une plainte a été officiellement déposée auprès du procureur provincial de Lamas.

## **2. Exécutions extrajudiciaires dans la province de San Martín**

### **Erick Rojas Llanca, seize ans, étudiant**

#### **Rafael Navarro Pisango, vingt ans**

Erick Rojas Llanca et Rafael Navarro Pisango auraient été arrêtés, le 21 juin 1992, par des soldats de la base militaire de Mariscal Cáceres, dans la ville de Los Jardines de Tarapoto (province de San Martín). Leur arrestation aurait eu lieu dans la rue, en présence de témoins. Le lendemain, leurs corps, portant des traces de torture, étaient repêchés dans la rivière Mayo, dans le hameau de Shapaja.

## **3. "Disparitions " dans la province de Lamas**

### **3.1 Werlin García Isuiza, dix-neuf ans, paysan**

D'après certaines informations, Werlin García Isuiza a été arrêté, le 29 juin 1992, par des membres des forces armées de Pongo de Caynarachi, sur les bords de la rivière Lamas. Les autorités n'ont pas reconnu sa détention.

### **3.2 Wilger Saldaña Cotrina, quarante ans, mécanicien**

#### **José Vega Riva, vingt-deux ans, paysan**

**Gipson Tuanama Fasabi, vingt-deux ans, paysan**

**Limber Tuanama Fasabi, dix-neuf ans, paysan**

**Luis Alberto González Rucoba, vingt-trois ans, paysan**

Le 22 juin 1992, Wilger Saldaña Cotrina, José Vega Riva, Gipson Tuanama Fasabi, Limber Tuanama Fasabi et Luis Alberto Gonzáles Rucoba auraient été arrêtés par des soldats de la base militaire de San José de Sisa. À la mi-août, leur arrestation n'avait toujours pas été reconnue et on ignorait leur lieu de détention. Des plaintes ont été officiellement déposées auprès du procureur provincial de Lamas.

**3.3 Valentín Armijos Rojas**

Valentín Armijos Rojas aurait été arrêté, le 13 juin 1992, par des membres de l'armée à San Juan de Talliquihua (commune de Zapatero, province de Lamas). D'après la plainte écrite par son frère le 7 juillet et adressée au procureur provincial de San Martín, celui-ci aurait vu son frère et lui aurait parlé, le 2 juillet, à l'intérieur de la base militaire. Pourtant, les autorités militaires ont par la suite nié sa détention. Des plaintes ont été déposées officiellement auprès du procureur provincial de Lamas et auprès du ministère de la Défense. Une requête en *habeas corpus*<sup>2</sup> a également été déposée en sa faveur.

**3.4 Violeta Campos Linares, seize ans, étudiante**

L'Organisation a été informée que Violeta Campos Linares aurait été arrêtée, le 12 juin 1992, par des membres de l'armée à Las Flores del Río Mayo (province de Lamas). Elle aurait été détenue à la base militaire de Tabalosos jusqu'au 17 juin, date à laquelle elle aurait été transférée à la base militaire de Rioja, dans la province du même nom. Les autorités militaires ont toutefois nié sa détention. Une plainte a officiellement été déposée auprès du procureur provincial de Lamas ainsi qu'auprès du ministère de la Défense. Une requête en *habeas corpus* a également été déposée en sa faveur.

**3.5 Rafael Tello Acosta, trente et un ans, commerçant**

Le 12 juin 1992 également, Rafael Tello Acosta aurait été arrêté par des membres de l'armée à Cuñumbuque, près de Las Flores del Río Mayo (province de Lamas). D'après la plainte déposée par sa tante, le 7 juillet, auprès du procureur provincial de San Martín, il aurait été détenu à la base militaire de Mariscal Cáceres. Les autorités ont cependant nié sa détention. Cette fois encore, une plainte a été déposée auprès du ministère de la Défense et une requête en *habeas corpus* a été déposée en sa faveur.

**3.6 Julio César Rodríguez Altamirano,  
vingt-deux ans, paysan**

---

. Habeas corpus : procédure permettant la comparution immédiate d'un détenu devant une autorité judiciaire afin de contester la légalité de la détention et de permettre ainsi une éventuelle remise en liberté.

L'Organisation a appris que Julio César Rodríguez Altamirano aurait été arrêté par des membres de l'armée, le 13 avril 1992, à Agua Blanca (province de Lamas). On pense qu'il a été détenu à la base militaire de Mariscal Cáceres. Les autorités ont nié sa détention. Une plainte a été déposée, le 4 mai, auprès du procureur provincial de San Martín.

#### **4. "Disparitions" dans la province de San Martín**

##### **4.1 Marcos Abel Bardales Viena, dix-huit ans, étudiant**

Selon les informations reçues par Amnesty International, un étudiant de l'Institut supérieur de technologie, Marcos Abel Bardales Viena, aurait été arrêté par des membres de l'armée en plein centre ville, *Plaza de Armas*, dans la commune de Banda de Shilcayo (province de San Martín). Au moment de son arrestation, il n'avait pas de papiers d'identité sur lui et aurait été emmené à la base militaire de Mariscal Cáceres, où les autorités ont nié le détenir. Une plainte a été déposée auprès du procureur provincial de San Martín, le 4 juin.

##### **4.2 Manuel Vásquez Pizango, vingt-six ans, ouvrier**

Manuel Vásquez Pizango aurait été arrêté par des membres de l'armée, le 31 mai 1992 au soir, près du marché central, à Tarapoto (province de San Martín). Il a, semble-t-il, été emmené à la base militaire de Mariscal Cáceres. Les autorités nient toutefois sa détention. Une plainte a été déposée, le 2 juin, auprès du procureur provincial de San Martín.

##### **4.3 Rafael Grandez Saavedra, vingt-huit ans, paysan**

Rafael Grandez Saavedra aurait été arrêté par des militaires, le 30 mai au matin, dans la ferme de sa famille, à San Martín de Cumbaza, près de Tarapoto. D'après des témoins, il a été emmené à la base militaire de Mariscal Cáceres, mais quand sa mère s'y est rendue pour retrouver son fils, les autorités ont nié sa détention. Une plainte a été déposée auprès du procureur provincial de San Martín, le 1<sup>er</sup> et le 11 juin, ainsi qu'auprès du ministère de la Défense. Une requête en *habeas corpus* a également été déposée en sa faveur.

##### **4.4 Mauricio Java García, dix-neuf ans, menuisier et fermier**

Des militaires auraient arrêté Mauricio Java García chez lui, à Tarapoto, dans la soirée du 29 mai 1992. D'après la plainte déposée par son père, les soldats auraient fouillé la maison et volé différents objets avant d'emmener Mauricio Java García à la base militaire de Mariscal Cáceres. Les autorités militaires ont toutefois refusé de reconnaître sa détention. Une plainte a été déposée officiellement, le 1<sup>er</sup> juin, auprès du procureur provincial de San Martín et auprès du ministère de la Défense. Une requête en *habeas corpus* a été présentée le 23 juin devant le juge d'instruction de San Martín.

#### **4.5 Ramón Cachique Sangama, trente-trois ans, paysan**

Dans la nuit du 18 mai au 19 mai 1992, Ramón Cachique Sangama aurait été arrêté à son domicile par des membres des forces armées, à Juan Guerra (province de San Martín). On était toujours sans nouvelles de lui à la mi-août. Une plainte a été déposée auprès du procureur provincial de San Martín, le 19 mai.

#### **4.6 Rudy Pisco Saboya, dix-sept ans, paysan**

Amnesty International a appris que Rudy Pisco Saboya aurait été arrêté près du centre médical de Morales, le matin du 16 mai 1992, par des soldats de la base de Mariscal Cáceres. Il aurait été emmené à cette base mais les autorités ont ensuite nié sa détention. Une plainte a été déposée auprès du procureur provincial de San Martín, le 21 mai.

#### **4.7 Alfonso Del Aguila López, vingt-six ans, ouvrier**

Alfonso Del Aguila López aurait été arrêté par des membres de l'armée le 29 avril 1992, à Tarapoto. On pense qu'il est détenu à la base de Mariscal Cáceres, bien que les autorités nient sa détention.

#### **4.8 Segundo Nerio Arevalo Grande, vingt ans, ouvrier**

Le 28 avril 1992 au petit matin, des soldats auraient arrêté Segundo Nerio Arevalo Grande à son domicile, dans la commune de Morales, et l'aurait emmené à leur base de Mariscal Cáceres. Les autorités ont toutefois nié sa détention. Une plainte a été déposée auprès du procureur provincial de San Martín, le 30 avril.

#### **4.9 Arturo Del Aguila Tuesta, vingt-deux ans, commerçant**

Le 19 avril 1992 à l'aube, Arturo Del Aguila Tuesta aurait été arrêté par des militaires en compagnie d'Adolfo Vergara Fasanando, étudiant. Tous deux ont été appréhendés alors qu'il rentraient chez eux après avoir assisté à une fête de famille, à El Fonavi, et ont été emmenés à la base de Mariscal Cáceres. Une organisation de défense des droits de l'homme a fait savoir, en août dernier, qu'Adolfo Vergara Fasanando était en instance de jugement, mais que l'on restait sans nouvelles d'Arturo Del Aguila Tuesta. Le procureur provincial de San Martín a été informé de la "disparition" d'Arturo Del Aguila, le 24 avril.

#### **4.10 Julio Angel Luna-Victoria Huáman, trente-sept ans, paysan**

##### **Efraín del carmen Odar Peña, vingt-trois ans, paysan**

Julio Angel Luna-Victoria Huáman et Efraín Del Carmen Odar Peña auraient été arrêtés ensemble, à Tarapoto, en avril 1992, par des membres des forces armées, alors qu'ils se rendaient à Bagua Chica. Bien que les autorités nient leur détention, ils se trouveraient à la base de Mariscal Cáceres. Une plainte a été formellement déposée auprès du procureur provincial de San Martín, le 28 avril.

### **5. "Disparition" dans la province de Bellavista**

### **Jorge Ruiz Solsol, dix-huit ans, ouvrier**

Selon les informations recueillies, Jorge Ruis Solsol a été arrêté par des membres de la police nationale, qui l'auraient ensuite remis à l'armée, à Bellavista (province du même nom). Il aurait été conduit à la base de Mariscal Cáceres, bien que les autorités nient sa détention. Le procureur provincial de San Martín a été informé de cette "disparition", le 9 juin.

## **6. "Disparition" dans la province de Tocache**

### **Homero Ostos López, vingt ans, étudiant**

Homero Ostos López aurait été arrêté chez lui, le matin du 21 avril 1992, par des soldats de la base militaire d'Uchiza (province de Tocache). Son arrestation faisait, semble-t-il, partie d'une vaste opération ayant conduit à 300 interpellations. Quand sa mère s'est rendue à la base militaire de la province de Leoncio Prado (département de Huánuco), où l'on pensait que son fils était retenu prisonnier, les autorités militaires ont nié sa détention. Or, le cousin et des amis d'Homero Ostos López, détenus dans cette base, ont finalement été libérés et affirment qu'il s'y trouvait avec eux.

Le procureur provincial d'Uchiza s'est rendu à la base de Leoncio Prado et a appris de source officieuse qu'Homero Ostos López avait été transféré à la base de Mariscal Cáceres, le 22 mai. Cependant, les autorités militaires de Mariscal Cáceres ont démenti cette information. Une plainte a été déposée officiellement auprès du procureur provincial de San Martín, le 22 juin, ainsi qu'auprès du ministère de la Défense. Ce même jour, une requête en *habeas corpus* a également été présentée devant le juge d'instruction de San Martín.

## **7. Torture et mauvais traitements**

### **7.1 Rolyn Cachique Amasifuen, dix-sept ans, paysan**

Rolyn Cachique Amasifuen aurait été arrêté par le service de renseignements de la base militaire de Mariscal Cáceres, le 4 juin 1992, alors qu'il se trouvait dans un parking, à Tarapoto.

Lorsque sa mère et sa soeur se sont rendues à la base de Mariscal Cáceres, les autorités ont nié sa détention et l'ont porté "disparu". Par la suite, il semblerait que l'un des soldats responsables de sa cellule ait eu pitié de Rolyn Cachique et accepté de remettre une lettre à sa soeur. Celle-ci l'a montrée au procureur provincial de San Martín, qui s'est alors rendu en personne à la caserne. Malgré cette preuve matérielle présentée par le procureur provincial, le chef du bureau des droits de l'homme du Commandement politico-militaire de San Martín, un capitaine connu sous le pseudonyme de "Coco", a nié la détention de Rolyn Cachique. Dix jours plus tard, cependant, ce dernier était transféré à l'hôpital de Tarapoto. D'après la déclaration



des médecins faite à la presse, Rolyn Cachique avait été amené par des soldats qui affirmaient que le jeune homme était « *un terroriste capturé lors d'un affrontement armé* ». Sa détention secrète à la caserne avait duré cinquante jours, pendant lesquels il aurait été torturé.

### **7.2 Marcos Gonzales Tuanama, vingt-quatre ans**

Le 29 avril 1992, Marcos Gonzales Tuanama aurait été arrêté par une patrouille militaire qui l'aurait conduit à la base de Mariscal Cáceres. Il aurait été torturé lors de son interrogatoire et libéré après un mois de détention. Marcos Gonzales aurait déclaré à la presse : « *Ils m'ont suspendu, puis m'ont appliqué des décharges électriques sur tout le corps et ils m'ont frappé sans pitié* »

### **7.3 Froily Mori Vela, quatorze ans, écolière**

Dans la nuit du 7 au 8 juillet 1992, Froily Mori Vela était chez ses parents au hameau de La Unión (commune de Nueva Lima, province de Bellavista). D'après les informations reçues par Amnesty International, six soldats de la caserne de Bellavista, avec à leur tête un lieutenant, auraient fait irruption dans la maison et l'auraient fouillée. Les soldats auraient ensuite ordonné à Froily Mori de les suivre car ils avaient à lui parler. Comme elle et ses parents refusaient d'obéir, les soldats les auraient menacés avec un revolver. Froily Mori aurait alors été emmenée de force dans le jardin. Elle a déclaré sous serment : « *Ils m'ont amenée au fond du potager et ils m'ont violée, les sept soldats, l'un après l'autre, en commençant par le lieutenant.* »

Un certificat médical établi par un médecin légiste qui l'a examinée le 10 juin dans un dispensaire de Bellavista (*Unidad Técnica de Salud de Bellavista*) aurait corroboré ces accusations.

### **7.4 Olivia Pérez Fernandez, quinze ans**

Olivia Pérez était enceinte de sept mois quand elle a été battue par des soldats de la base de Mariscal Cáceres. Le 28 avril, ceux-ci auraient fait irruption chez son compagnon, Ennegardo Púa Vela, près de Mayco (non loin de Tarapoto). Ils auraient braqué une arme à feu sur elle et l'auraient battue. Son ami a également été frappé en sa présence avant d'être emmené. A la mi-août, Amnesty International était toujours sans nouvelle de ce dernier.

L'après-midi de ce même jour, Olivia Pérez a souffert d'une hémorragie et a dû se rendre à l'hôpital, où elle est restée jusqu'au lendemain. Quatre jours plus tard, le 3 mai, elle faisait une fausse couche. Un médecin de garde de l'hôpital de Tarapoto aurait rédigé un certificat déclarant que l'enfant était mort-né.

Le 12 mai 1992, le père d'Olivia Pérez écrivait au chef du Commandement politico-militaire du front Huallaga. Il dénonçait dans sa lettre les mauvais traitements que les soldats avaient infligés à sa fille et affirmait que la fausse couche de sa fille était « *due aux coups [qu'elle avait] reçus et au choc émotionnel provoqué par l'enlèvement de son ami* ».

## Informations générales sur la situation du Pérou

### Violations des droits de l'homme sous le gouvernement du président Fujimori

Le président Fujimori est entré en fonction le 28 juillet 1990, héritant d'un lourd passé de violations des droits de l'homme qui remontent à janvier 1983. On compte en effet des milliers de cas de "disparitions", d'exécutions extrajudiciaires et de torture. Malgré les promesses du gouvernement, les forces de sécurité ont continué à commettre des atteintes aux droits de l'homme. Les victimes sont essentiellement des membres de communautés paysannes dont le seul crime, semble-t-il, est de résider dans les zones où opèrent les groupes armés d'opposition. Selon les informations recueillies par Amnesty International, 566 personnes avaient "disparu" après avoir été arrêtées par des membres des forces de sécurité pendant les deux premières années du gouvernement actuel. Ce chiffre est probablement bien inférieur à la réalité. À la fin du mois de juillet 1992, 426 étaient toujours portées "disparues", 55 avaient été retrouvées mortes, quatre étaient en instance de jugement et 81 avaient été libérées. L'Organisation a recueilli des informations sur 151 cas d'exécutions extrajudiciaires durant cette même période. Il semble que, dans la plupart des cas, aucune enquête n'a été menée, et l'Organisation ne connaît aucun cas, sous le gouvernement actuel, où les auteurs présumés de ces violations des droits de l'homme ont été reconnus coupables.

En novembre 1991, Amnesty International a publié un livre intitulé *Pérou. La terreur au quotidien* (index AI : AMR 46/56/91) dans lequel elle adresse une série de recommandations précises au gouvernement. Mais ce dernier n'a pas mis en œuvre la majeure partie des mesures qu'elle a proposées.

Dans une allocution télévisée inattendue, prononcée le 5 avril 1992, le président Alberto Fujimori a annoncé la dissolution immédiate du Congrès et a déclaré que le pays serait provisoirement dirigé par un gouvernement d'urgence et de reconstruction nationale. Pour de plus amples détails sur la dissolution du Congrès et ses conséquences sur les droits de l'homme, prière de se reporter au document intitulé *Pérou. Les droits de l'homme sous le gouvernement du président Alberto Fujimori* (index AI : AMR 46/18/92, mai 1992).

### Les groupes armés d'opposition

Les violations des droits de l'homme sont perpétrées dans le cadre de la lutte anti-insurrectionnelle menée par le gouvernement péruvien contre les deux groupes armés d'opposition clandestins, le Sentier lumineux et le MRTA.

Le Sentier lumineux reste actif dans une grande partie du pays. Il reconnaît rarement détenir des prisonniers, ces derniers étant fréquemment "exécutés" sommairement, parfois après avoir été torturés et soumis à un simulacre de procès. Ce mouvement aurait ainsi tué des milliers de civils sans défense étrangers au conflit. On compte parmi ses victimes des membres de partis politiques autorisés, des agronomes, des ingénieurs travaillant sur des projets financés par le gouvernement ou par des aides provenant de l'étranger, ainsi que des membres de communautés paysannes, de

coopératives et d'organisations syndicales ayant refusé de le soutenir. Ce groupe a également tué des membres de la police ou de l'armée qu'il avait fait prisonniers, qui avaient été blessés ou qui s'étaient rendus.

On constate également une augmentation des actes de violence imputables au MRTA, groupe armé moins important qui mène une guérilla active à Lima et dans plusieurs régions situées sur le flanc oriental de la cordillère des Andes, tout particulièrement dans le département de San Martín. Le MRTA serait responsable de plusieurs attentats à la bombe dans des lieux publics et d'assassinats visant des personnes précises. Amnesty International est parfaitement consciente du contexte dans lequel sont perpétrées ces violations flagrantes des droits de l'homme par les forces de sécurité. Le travail de l'Organisation se fonde sur le droit international relatif aux droits de l'homme que les gouvernements se sont engagés à respecter, ainsi que sur les principes du droit humanitaire que toutes les parties impliquées dans un conflit armé interne sont tenues de respecter. Amnesty International condamne les exactions commises par les groupes armés d'opposition, qui torturent et tuent de manière délibérée et arbitraire des civils étrangers au conflit ainsi que des membres des forces de sécurité mis hors de combat.

*La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Peru: Human Rights Violations in the Department of San Martín. Seule la version anglaise fait foi.*

*La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - octobre 1992.*

*Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :*